

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le - 5 OCT. 2026

ID : 031-213102825-20260917-DEL220261122-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

Objet : TARIF DU REPAS PORTÉ A DOMICILE

Délibération n° 2026.09.17.112

Rapporteur : Sylvie IZQUIERDO

Un service de portage de repas à domicile est organisé sur la commune. Il est destiné aux personnes à partir de 65 ans (après étude individuelle de la situation) et aux personnes handicapées isolées (invalidité reconnue).

A partir du 1^{er} octobre 2026, il est proposé de prévoir le prix du repas porté à domicile au tarif de :

REPAS PORTÉS A DOMICILE	
Prix du repas	
Résidents Launaguet	8.35 €

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le maintien du tarif du repas porté à domicile tel que présenté dans le tableau ci-dessus, applicable à partir du 1^{er} octobre 2026.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de fixer le tarif du repas porté à domicile à 8,35 € applicable à partir du 1^{er} octobre 2026.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Sylvie IZQUIERDO
Secrétaire de séance,

Georges DENEUVILLE
Maire,

Membres en exercice : 29
Membres présents : 20
Absents excusés Représentés : 8
Absent : 1

Date convocation
10 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture
- 1 OCT. 2026
- publication ou notification
- 5 OCT. 2026

Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD.

Étaient excusés représentés : Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTALIA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD).

Absente : Sylvie OURGAUD

Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO